



**A l'intention des Présidents de FDDAPPMA,
Des Présidents des Unions Régionales**

Paris, le 11 mai 2011

CIRCULAIRE 05/2011

Monsieur le Président,

Dans le cadre de mise en oeuvre du Schéma National de Développement du Loisir Pêche et de la déclinaison locale qu'il prescrit, le Conseil d'Administration de la FNP a validé la trame du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche.

Il s'agit d'un outil politique et également prospectif, opérationnel et promotionnel élaboré par les FDDAPPMA qui le mettront en oeuvre, en assureront le suivi et pourront le faire évoluer, en associant à la démarche les AAPPMA afin d'assurer la meilleure adhésion possible à la stratégie départementale de développement.

Pour tout renseignement complémentaire, le service « Développement » de la FNP se tient à votre disposition. Nous vous serions reconnaissants d'avoir l'amabilité de diffuser largement ce document auprès des services de votre Fédération.

Nous vous prions, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Claude ROUSTAN
Président de la FNP

Maurice LEBRANCHU
Responsable de la Commission
« Développement du Loisir Pêche »



CIRCULAIRE RELATIVE AU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE

SOMMAIRE

PREAMBULE : QU'EST-CE QU'UN SDDLDP ?	2
1 – DIAGNOSTIC GENERAL SUR LE LOISIR PÊCHE DANS LE DEPARTEMENT	3
2 – BILAN DE DIAGNOSTIC ET STRATEGIE DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE .6	
3 – PROGRAMMATION DES ACTIONS ET EVALUATION FINANCIERE	7

PREAMBULE : QU'EST-CE QU'UN SDDLDP ?

Le SNDLP décline une stratégie nationale directrice visant à moderniser la pêche associative et à reconquérir des effectifs de pêcheurs (anciens et nouveaux pêcheurs). Sur la base d'un constat sociétal et d'un diagnostic de la pêche française, il énonce les principes et les actions à mettre en œuvre en termes d'accès au loisir, de découverte et d'accueil, de formation, de produits et d'offres, de promotion et de communication.

Le SNDLP a vocation à être décliné au niveau de chaque département au travers du SDDLDP qui est un document à la fois technique et politique établi sur la base des orientations nationales avec pour objectif de valoriser le potentiel halieutique. Comme le PDPL, qu'il remplace, le schéma départemental doit tenir compte de l'idée fondatrice des collectivités piscicoles qui veut que tout pêcheur doit trouver, à proximité de sa résidence permanente ou pendant ses congés, la possibilité de pratiquer le type de pêche qui l'intéresse à des conditions attractives, en fonction des potentialités du milieu.

Ainsi un diagnostic départemental approfondi, détaillé et précis doit être établi par la FDAAPPMA. A l'issue de ce travail minutieux, la Fédération départementale définira les axes d'une stratégie de développement du loisir pêche conformes aux préconisations du SNDLP. Le SDDLDP établira un programme d'actions départementales localisées dans l'espace géographique, dans le temps pour lesquelles les coûts, les financements et les échéances seront évalués.

Enfin, si le SDDLDP constitue un outil essentiel de développement pour la FDAAPPMA (au même titre que le PDPG), il représente, vis-à-vis de partenaires extérieurs, le pari d'une volonté de modernisation de la pêche de loisir, d'un investissement coordonné, réfléchi, stratégique et financier au sein du développement local

L'élaboration du SDDLDP ainsi que le suivi de son avancement sont assurés par une Commission fédérale de développement du loisir pêche. Celle-ci peut être organisée en groupes de travail en fonction de thématiques particulières, de secteurs (géographiques, bassins, pays.....). Ces groupes de travail seront ouverts à des acteurs extérieurs (ex : moniteurs guides de pêche, associations de pêches spécialisées et sportives, représentants du tourisme, collectivités locales.....) en fonction des thèmes abordés.

Afin d'assurer la meilleure adhésion possible à la stratégie départementale de développement, il est très utile d'associer à la démarche les AAPPMA ainsi que les groupes qui doivent être régulièrement informés des avancées du projet. Ainsi, une présentation de la démarche SDDLDP paraît utile avant même d'initier le projet. Un point d'étape est fait sur le bilan de diagnostic et le projet de stratégie de développement. Bien entendu, le SDDLDP finalisé fait l'objet d'une présentation générale à l'ensemble des AAPPMA.

1 – DIAGNOSTIC GENERAL SUR LE LOISIR PÊCHE DANS LE DEPARTEMENT

1.1. PRESENTATION DU DEPARTEMENT

Données physiques : localisation, géographie, géologie, hydrographie, climatologie...

Données socio-économiques : démographie (évolutions, tranches d'âge, concentrations...), activités économiques (bassins d'emploi, structures de production - PME, PMI, artisanat, tertiaire -), infrastructures (routières, ferroviaires, portuaires, fluvial, aéroportuaires), tourisme (flux touristiques, fréquentation d'origine départementale, extra-départementale et transfrontalière, sites touristiques de chalandise, infrastructures touristiques et hébergements, services, offre de loisirs et de produits existants...)

Données politiques locales : le nombre de communes, de cantons, de structures intercommunales, pays ; les politiques départementales en faveur de l'environnement, du tourisme et des activités de pleine nature.....

1.2. LE LOISIR PÊCHE DANS LE DEPARTEMENT

AAPPMA : nombre, nombre de pêcheurs par AAPPMA, localisation

Groupes d'AAPPMA : nombre, nombre de pêcheurs, localisation

Statistiques pêcheurs et cartes de pêche : évolution des ventes de cartes de pêche (par catégorie) et répartition des ventes sur l'ensemble du département, rapport des ventes / population départementale....

Modalités de distribution des cartes de pêche : nombre et types de distributeurs, leur localisation par rapport aux sites de pêche, difficultés rencontrées... vente de cartes de pêche via internet...

Les magasins d'articles de pêche : nombre, distributeurs de cartes de pêche ou non, conseils aux pêcheurs

Les gardes de pêche : nombre, bilan des procès-verbaux (rédigés et suites données, motifs....), rôle d'animation auprès des pêcheurs.... formation

La pratique la pêche eaux closes privées : nombre de plans d'eaux privés, leur localisation, types de pêche pratiqués, tarifs,.....

Les publics et les attentes / Typologie des pêcheurs

- Pêcheurs occasionnels ou grand public
- Pêcheurs confirmés, sportifs : passionnés
- Jeunes
- Seniors
- Handicapés (nombre de PMR existants sur le département)
- Accompagnants
- Non pêcheurs

Offre de pêche : linéaire de cours d'eau et superficie de plans d'eau ouverts aux pêcheurs en 1° et 2° catégories, les baux de pêche (écrits, verbaux – nombre-, les conventions avec les collectivités locales, les baux de pêche du domaine public (accordés aux AAPPMA, et/ou aux fédérations départementales), coût annuel total des locations ; les réciprocitys intra-départementale et interdépartementale, les techniques de pêches pratiquées dans le département....

Le contexte piscicole :

Eléments de gestion préconisés par le PDPG

Gestion patrimoniale

Caractéristiques du contexte piscicole : espèces présentes
Déversements

Les parcours de pêche : Il s'agit ici de recenser et d'analyser les parcours de pêche existants sur la base des critères suivants en prenant soin de noter si des améliorations peuvent être envisagées éventuellement en vue d'une labellisation :

Facilités d'accès aux rives et de stationnement de véhicules

Sécurité des pêcheurs et entretien des rives

Aspects environnementaux : qualité de l'eau, faune, flore et aspect paysagé (bocage, bois, forêt, plaine, montagne...)

Conditions piscicoles sur ces parcours : espèces présentes, déversements, densité de poissons pêchés, techniques de pêche possible....

Aménagement des parcours de pêche existants :

- *équipements (parkings, sanitaires, aire de pique-nique, jeux pour enfants, poubelles,...)*
- *postes de pêche et PMR*
- *Possibilité de pratiquer d'autres activités de pleine nature sur le site*
- *Information : information pêche sur le site, balisage signalétique menant au parcours, implantation de panneaux pédagogiques sur place...*
- *Spécificité du parcours au regard de la classification nationale : découverte, famille, passion. Est-il envisageable que ce parcours puisse être labellisé selon les critères nationaux ?*

Services annexes de proximité : location de matériel, de bateaux ; restauration ; hébergement (pêche de préférence, et autres locations, hôtels, campings, centre de vacances...)

Proximité d'un moniteur guide de pêche

Initiation, animation, formation : PDIPN, nombre d'APN, nombre d'écoles de pêche qui n'ont pas demandé à devenir APN (pour quelles raisons), clubs de pêche, fréquentation de ces structures (publics, taux, résultats en termes de fidélisation), type d'animations proposées (initiation à la pêche, initiation à l'environnement, interventions en milieu scolaire, animation de groupes constitués (CLSH, instituts médicaux-éducatifs, CAT, comités d'entreprises) stages d'initiation et/ou de perfectionnement... partenariat avec les moniteurs guides de pêche.....

Explorer la possibilité pour la FDAAPPMA d'établir une liste de « parrains » associée à une liste de sites sur lesquels ils seront présents en fonction d'un calendrier prévisionnel

Hébergement : recensement des hébergements à proximité des sites de pêche (gîtes, locations, chambres d'hôtes, campings, villages de vacances...), existence ou non d'hébergements spécifiquement dédiés à la pêche ou potentiel à devenir hébergements pêche.....

Promotion – Communication : inventaire des outils de communication mis en place par les AAPPMA ou des groupes d'AAPPMA et la fédération départementale (lettre d'information, plaquettes diverses, sites internet, tenues vestimentaires, insertions dans des documents de promotion du tourisme, relations presse –écrite, audio, télévisuelle- guides de pêche.....) ;

organisation ou participation à des événements promotionnels (journée nationale de la pêche, salons, foires exposition, forum des associations, journées pêche à destination des offices de tourisme, campings...)

Les partenariats existants :

- des AAPPMA ou des groupes d'AAPPMA (collectivités et associations locales, partenaires privés, office du tourisme)
- de la fédération départementale (collectivités locales dont la région, partenaires privés, CDT, offices du tourisme, hébergeurs....)

2 – BILAN DE DIAGNOSTIC ET STRATEGIE DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Le bilan de diagnostic fait apparaître les points forts et les points faibles du loisir pêche dans le département (bilan avantages / inconvénients). Il permet, alors, à la Commission départementale de développement du loisir pêche de dégager une stratégie fixant des objectifs et définissant les actions, les aménagements qui pourraient être mis en œuvre en conformité avec le SNDLP à savoir :

- Parcours de pêche à partir d'une programmation spatiale et qualitative (cartographies) en tenant compte du contexte piscicole, des complémentarités, de liaisons entre parcours, de la proximité de structures d'animation, de la distribution des cartes de pêche et magasins d'articles de pêche, de services et d'activités annexes (location de bateau, moniteur guide de pêche, activités de loisir et de découverte.....)
- Animation, initiation et formation
- Promotion communication
- Gardes pêche particuliers
- Distribution de cartes de pêche
- Partenariats à consolider ou à engager
- Formation des bénévoles

Cette stratégie doit créer des réseaux de synergies cohérentes, raisonnées et dans la mesure du possible partenariales en termes de pêche en tenant compte des attentes des pêcheurs et non pêcheurs, du contexte général départemental (démographique, économique, sociétal, politique, touristique...).

Elle doit, également, prendre en considération les politiques locales de développement dans lesquelles le loisir pêche peut valablement s'inscrire, de manière constructive en se posant en tant qu'acteur et partenaire du développement local. Cette démarche est essentielle à la fois pour faire reconnaître, localement, les savoirs faire des collectivités piscicoles, et, pour obtenir des financements complémentaires de ceux de ces dernières.

3 – PROGRAMMATION DES ACTIONS ET EVALUATION FINANCIERE

Dès lors que la FDAAPPMA aura arrêté un programme départemental d'actions de développement du loisir pêche, une évaluation des coûts financiers sera réalisée pour chaque action précisant les sources de financement ainsi que la hauteur de leur participation. Il est important de rappeler que les subventions de la FNPF sont majorées si les plans de financements tiennent compte de la participation financière de deux partenaires extérieurs, un échéancier de réalisation étant prévu pour chaque action